

Historique des procédures impactant le règlement graphique :
- Elaboration approuvée le 2 mars 2020
- Mise en compatibilité n°1 approuvée le 19 décembre 2022
- Révision allégée n°1 approuvée le 1 juillet 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Chambord en date du 2 février 2026 approuvant la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Président
Gilles CLEMENT



1bis, rue Nicéphore Niepce
45700 VILLEMANDEUR
Tel : 02.38.89.87.79
Mail : urbanisme@terr-am.fr



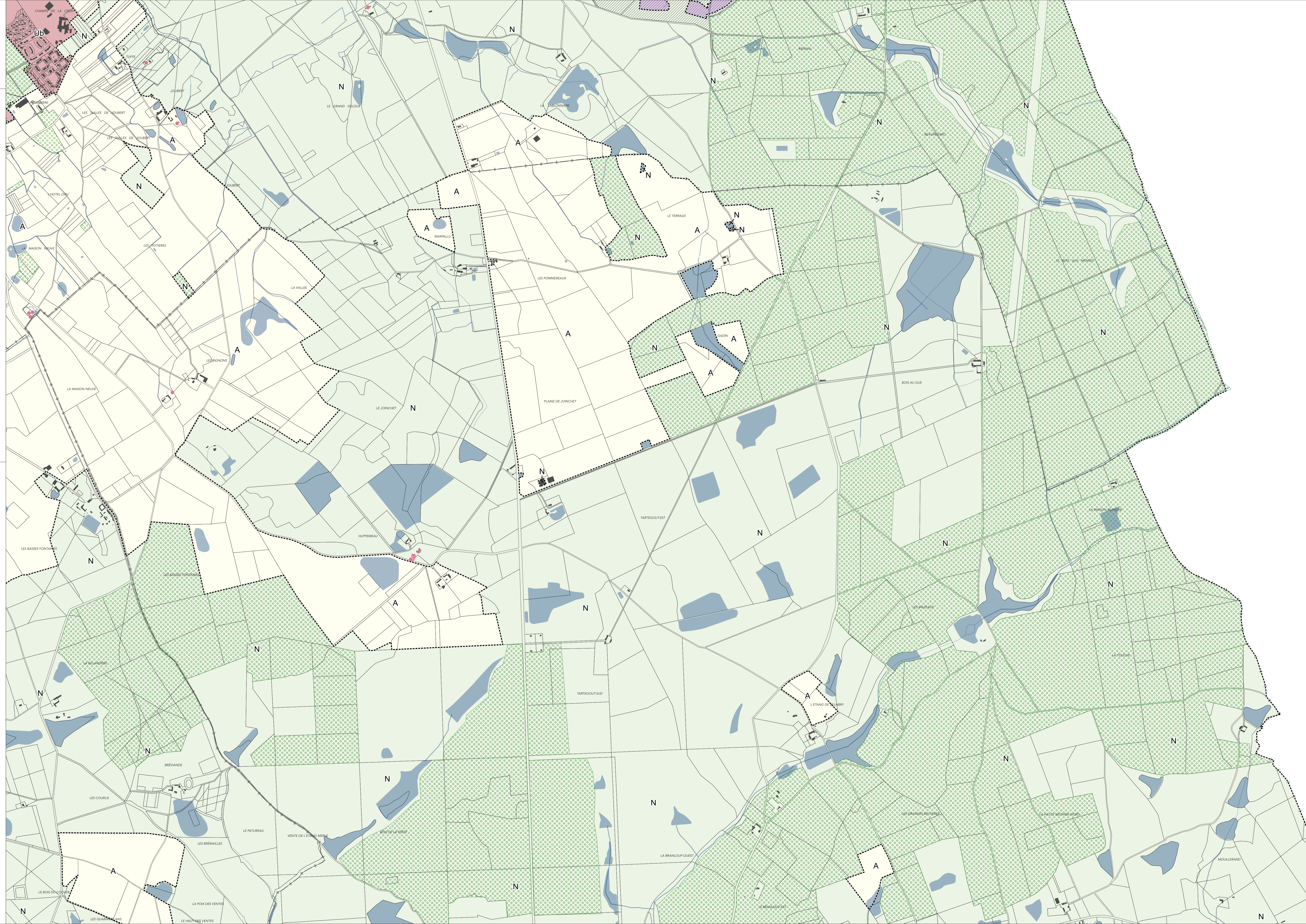
22, Avenue de la Sablière
41250 BRACIEUX
Tel : 02.54.46.53.80
Mail : contact@grandchambord.fr

Echelle : 1/10000

0 100 200 m

Source :

DGI - Cadastre
Droits réservés - 2025



- Délimitation de zone
- Uap - Zone urbaine patrimoniale
- Ub - Zone urbaine périphérique des cours de ville des pôles relais
- Uc - Zones périphériques des bourgs et des villages, et hameaux
- Uet - Secteur touristique à Bracieux
- Ue - Zone urbaine recevant principalement des constructions à vocation économique
- Uea - Secteur d'activités artisanales et agricoles
- Uec - Secteur d'activités mixtes avec commerces
- Up - Zone urbaine paysagère
- AU - Zone de développement urbain
- AUe - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructions à vocation économique
- AUea - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole
- AUec - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale
- AUms - Zone d'urbanisation future d'équipement médico-social
- AUt - Zone d'aménagement à vocation touristique
- AUthg - Secteur d'urbanisation future à vocation résidentielle en lien avec les complexes touristiques et golffiques
- AUhtg - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les golfs
- A - Zone à vocation agricole
- Ap - Secteur agricole paysager
- N - Zone naturelle
- Nc - Secteur de château
- Nch - Secteur du domaine national de Chambord
- Ndh1 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Château et dépendance
- Ndh2 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Secteur dit "des Bordes"
- Nj - Secteur de jardin
- NL - Secteur naturel de loisirs

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

- Élément de patrimoine bâti à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé (L.113-2, L.421-4 du Code de l'Urbanisme)
- Trame jardin (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zone agricole protégée (L.112-2 du Code Rural)
- Secteur d'aléa inondation

Mixité fonctionnelle

- Commerce à protéger (L.151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6 / L.151-7 du Code de l'Urbanisme)
- Rayon de 2 km de maîtrise de l'urbanisation autour du centre nucléaire de production d'électricité
- Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
- Secteur d'aléa inondation

Éléments cadastraux

- Surface bâtie
- Limite parcellaire
- Emprise de cimetière
- Surface en eau
- Limite Communale